



# Wasseiges,

4 villages, 4 forces.



mars  
2009  
n° 39

## Sommaire

BUDGET 2009.....	3
RÉCEPTION COMMUNALE.....	6
ACTIVITÉS DES 3X20.....	6
BIBLIOBUS.....	6
MAMMOBILE.....	7
CARTE D'IDENTITÉ ÉLECTRONIQUE.....	7
MÉRITES SPORTIFS.....	8
SERVICE MÉDIATION DE DETTES.....	8
ALLOCATION DE CHAUFFAGE.....	8
DON DE SANG.....	9
LE PRINTEMPS DE L'ENVIRONNEMENT.....	9
LES BULLES À VERRE.....	9
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : PRIME.....	10
CONTENEURS À PUCE.....	11
ÉTAT CIVIL.....	11

## Budget 2009

Voté en séance du conseil communal du 29 décembre 2008 et approuvé après rectification le 29 janvier 2009 par le Collège provincial.

### SERVICE ORDINAIRE

Recettes		Dépenses	
Libellés	€	Libellés	€
Prestations	118.205,07	Personnel	921.048,94
Transferts	2.049.796,91	Fonctionnement	432.497,74
Dette	46.315,81	Transferts	584.927,55
Prélèvements	21.000,00	Dettes	280.561,91
		Prélèvements	20.000,00
<b>Total exercice propre</b>	<b>2.235.317,79</b>	<b>Total exercice propre</b>	<b>2.239.036,14</b>
Mali exercice propre			3.718,35
Recettes exercices antérieurs	530.823,97	Dépenses exercices antérieurs	334,53
Prélèvements	13.874,37	Prélèvements	89.973,37
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2.780.016,13</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2.329.344,04</b>
<b>BONI GENERAL</b>	<b>450.672,09</b>		

### SERVICE EXTRAORDINAIRE

Recettes		Dépenses	
Libellés	€	Libellés	€
Transferts	1.337.603,33	Transferts	0,00
Investissements	1.931,00	Investissements	2.155.457,23
Dette	712.642,76	Dettes	0
Prélèvements	0		
<b>Total exercice propre</b>	<b>2.052.177,09</b>	<b>Total exercice propre</b>	<b>2.155.457,23</b>
Recettes exercices antérieurs	0,00	Mali exercice propre	103.280,14
Prélèvements	122.594,37	Dépenses exercices antérieurs	0
		Prélèvements	19.314,23
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2.174.771,46</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2.174.771,46</b>
<b>BONI GENERAL</b>	<b>0,00</b>		

### AVIS DE LA COMMISSION DU BUDGET (art. 12 de l'A.R. du 02/08/1990)

Présents :

Mme Anne PELGRIMS, Echevine

Mme Pascale DUBOIS, Receveuse régionale

Mme Agnès de MARNEFFE, Secrétaire communale

#### I. Avis de l'échevine

##### Budget ordinaire

Le budget ordinaire 2009 a été difficile à boucler. En effet, en cette période socio-économiquement difficile, l'administration communale a notamment dû faire face aux éléments suivants :

- augmentation de la dotation à la zone de police
- forte augmentation de la dotation au CPAS
- augmentation du coût salarial
- diminution des dividendes Dexia
- ...

Les recettes communales n'augmentent cependant pas dans la même proportion. Le budget ordinaire présente donc un léger mali.

Cependant, il a été élaboré de façon telle que la population Wasseigeoise puisse disposer des services rendus par une administration communale.

### Budget extraordinaire

L'administration va réaliser des projets d'investissement importants, la crèche, la buvette de football. Ces projets seront financés d'une part par des subsides et d'autre part, soit par un prélèvement sur fonds propres, soit par des emprunts. Le collège étant particulièrement vigilant aux conditions d'octroi de nouveaux crédits.

D'une manière générale, la situation financière saine et stable de la commune depuis de nombreuses années nous permet donc de faire face à une crise financière particulièrement difficile tout en assurant complètement et sereinement notre fonction de service public.

## 2. Avis de la secrétaire communale

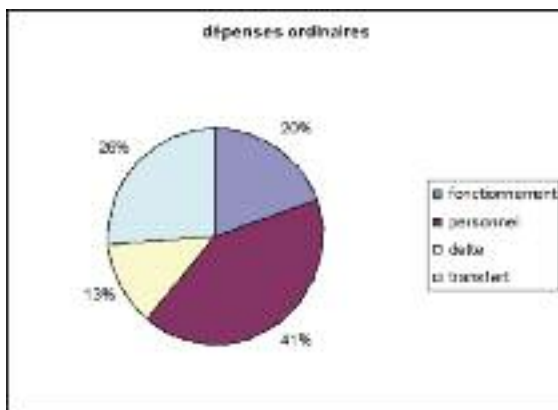
### Service ordinaire

#### Dépenses

Globalement et à l'exercice propre, les dépenses ordinaires augmentent de 167.723,40 € par rapport au budget initial 2008 ce qui représente + 7,49 %.

Si nous comparons ce budget à celui de 1999, nous constatons une augmentation des dépenses de l'ordre de 32 %.

Les dépenses de :



- \* personnel augmentent de 4,48 %. Ces dépenses représentent 41,07 % des dépenses de l'exercice. Cette augmentation s'explique principalement par les sauts d'index constatés en cours d'exercice 2008 et à l'augmentation de la partie forfaitaire de l'allocation de fin d'année. Ont été également budgétisées les majorations de traitement du secrétaire et des mandataires suite à une décision favorable éventuelle de reclassement. Pour l'ensemble du personnel, une augmentation de 3% des traitements est prévue conformément aux instructions ministérielles.
- \* fonctionnement diminuent de 4,8 %. Ces dépenses représentent 19,34 % des dépenses de l'exercice.
- \* transfert (dotations) augmentent de 19,47 %. Ces dépenses représentent 26,16 % des dépenses de l'exercice. Une majoration de 2,5 % est prévue pour la dotation à la zone de police comme autorisé par les instructions ministérielles. La dotation au CPAS quand à elle présente une augmentation de 32,71 % par rapport au budget initial 2008 et de 24,58 % par rapport au

budget 2008 modifié. Les dotations aux fabriques d'Eglise sont en diminution de 29,72 %.

- \* dette augmentent de 5 %. Ces dépenses représentent 12,54 % des dépenses de l'exercice. Il faut toutefois préciser que la grande majorité des emprunts prévus en 2008 n'ont pas été conclus puisque les investissements concernés ne sont pas encore attribués (crèche, buvette, place de Meeffe, maison de la sucrerie, panneaux photovoltaïques). Le seul emprunt nouveau de l'exercice 2009 concerne la construction de la salle de village d'Ambresin. En examinant l'évolution de la dette, on constate d'ailleurs que le solde de la dette par habitant a diminué en 2008.

Si nous analysons les dépenses non plus par type de dépenses mais au regard des fonctions, nous constatons que les augmentations les plus importantes se situent en administration générale, police, voirie et aide sociale.

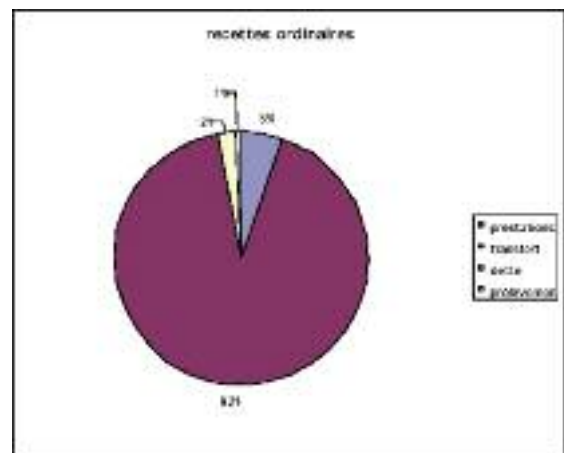
### Recettes

Globalement et à l'exercice propre, les recettes ordinaires augmentent de 166.923,78 2 par rapport au budget initial 2008, ce qui représente + 7,4 %.

Si nous comparons ce budget à celui de 1999, nous constatons une augmentation des recettes de l'ordre de 24,47 %.

Cette augmentation est insuffisante pour permettre la clôture en boni de l'exercice propre. Le déficit présumé de l'exercice 2009 s'élève à 799,62 €. Ce faible boni devrait peut-être pouvoir être résorbé durant l'année pour autant que les diverses dotations sollicitées n'augmentent pas. La recette supplémentaire inhérente à l'augmentation des taxes additionnelles représente +/- 17.000,00 € en 2009. L'impact sera plus important dès 2010 puisque l'augmentation de l'IPP est estimée à 39.400,00 €. Le Collège a souhaité ne budgétiser que la moitié du dividende Dexia par soucis de réalisme mais nous avons déjà inscrit la somme dévolue à Wasseiges suite à l'intervention de la Région wallonne pour compenser les déficits des budgets communaux (11.437,46). Cette somme ne correspond pas tout à fait à la moitié du dividende.

Les recettes de :



- \* prestations augmentent de 16,73 %. Il faut noter l'augmentation du loyer de la cure décidée en fin d'année 2008. De plus, une recette plus importante a été prévue pour le voyage des 3 x 20 qui devrait prendre la forme d'un mini séjour en Alsace. En effet, la part communale resterait identique mais l'intervention des participants serait adaptée au coût du voyage. Ces recettes représentent 5,28 % des recettes globales.

- \* transferts augmentent de 9,33 %. Outre l'augmentation déjà évoquée plus haut due à la majoration des taxes additionnelles, une majoration des recettes de la taxe sur les déchets ménagers est prévue conformément au décret « coût-vérité » en vigueur en Région Wallonne. Il serait trop rapide de conclure à un bénéfice de la commune par rapport au nouveau régime de taxation des déchets ménagers et assimilés puisque dès le mois de janvier 2010, la commune devra payer directement à Intradel la collecte et le traitement de tous les déchets issus des activités communales depuis juillet 2009 (administration, cimetières, écoles, poubelles de rue, ..). Ces recettes représentent 91,74 % du budget.

### Année 2009 – coût-vérité

Recettes prévues		Dépenses estimées		
Taxe forfaitaire	87.176,00	99.923,40	Cotisation Intradel	
Vente sacs	14.490,00	663,96	Collecte et traitement sapins Noël	
Ristourne frais transport	2.372,00	6.336,80	Collecte + traitement encombrants	
Subside nettoyage bulles	643,00	900,00	Frais administratifs	
Encombrants	5.800,00	6.000,00	Personnel administratif	
redevance dépôts illégaux	205,00	1.500,00	Personnel ouvrier	
Irrécouvrables (5 %)	- 4.358,80			
	<b>106.327,20</b>	<b>115.324,16</b>		<b>92,2 %</b>

- \* dette diminue de 50,37 %. Il est question ici de la forte diminution des dividendes des intercommunales, principalement Dexia. Elles représentent 2,07 %.
- \* prélèvement augmentent de 4,76 %. L'utilisation des provisions pour risques et charges est adaptée au montant estimé des frais de recette régionale. Ces recettes représentent 0,91 %.

### Service extraordinaire

#### Dépenses

Le montant global des investissements augmente de 11,58 % par rapport à l'année 2008 mais cela ne signifie pas grand-chose puisque les investissements les plus importants financièrement parlant sont des projets qui étaient déjà dans le budget 2008 (crèche, buvette foot, place de Meeffe, maison de la sucrerie). Quant à la phase 2009 du programme triennal 2007-2009, elle consiste en la construction de la salle des fêtes d'Ambresin. Ces investissements lourds seront financés par subsides et emprunts.

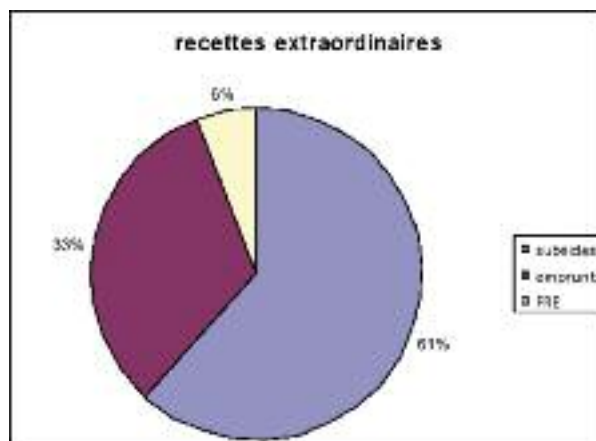
De nombreux autres investissements, de petite envergure, sont également prévus. Parmi ceux-là, certains seront subsidiés comme le placement de panneaux photovoltaïques sur l'école de Wasseiges (FEDER), l'isolation de bâtiments scolaires (UREBA), le traitement de l'humidité du réfectoire de Meeffe (PPT), le balisage d'un sentier (CGT) et la création d'un espace de jeux à Acosse (Infrasport). Les autres projets pour un total de 62.400,00 € seront réalisés sur fonds propres.

#### Recettes

Les sources de financement du service extraordinaire peuvent être analysées de la manière suivante :

Subsides : 61,53 %  
Emprunt : 32,77 %  
Fonds de réserve extraordinaire : 5,7 %

Remarque : certaines sommes pour des projets rebudgétisés ont dû être engagées en 2008, principalement des factures d'honoraires alors que les travaux ne sont pas attribués. Ces sommes ne pourront donc pas être liées à des recettes constatées en 2008. Cela va entraîner un léger déficit estimé à 17.383,23 € qui sera puisé dans le Fonds de Réserve Extraordinaire. Par contre, en 2009, les recettes correspondant à ces engagements pourront être constatées et viendront grossir le boni et seront immédiatement transférées dans le FRE. L'équilibre sera ainsi rétabli.



### 3. Avis de la receveuse

#### Service ordinaire

A l'exercice propre, le budget se clôture par un léger mali présumé de 799,62 €. En effet, les dépenses augmentent de 167.723,40 € alors que les recettes ne progressent que de 166.923,78 €.

Les dépenses de transferts augmentent fortement. La dotation à la zone de Police passe de 144.260,13 € à 157.831,86 €, la dotation au CPAS passe de 172.000 € à 225.673,41 € et l'intervention pour le service régional d'incendie augmente de 4.000 €. La marge de manœuvre, par rapport ce type de dépenses, reste fort limitée.

Les dépenses de personnel et de dette augmentent mais dans une moindre mesure tandis que les dépenses de fonctionnement régressent légèrement.

Notons que le prélèvement prévu en faveur du FRE extraordinaire est de l'ordre de 76.099 € soit une augmentation de 20.575,76 € par rapport à l'exercice 2008.

Si globalement les recettes augmentent par rapport à l'exercice 2008, notons toutefois que ce budget intègre déjà la prévisible réduction des dividendes.

#### Service extraordinaire

Les investissements budgétisés en 2009 sont importants en nombre et en valeur absolue.

Cette situation s'explique par la nécessité de rebudgétiser certains investissements déjà prévus en 2008 (tels que la crèche, l'infrastructure pour le football, l'aménagement de la place à Meeffe).

L'investissement relatif à la crèche aura des répercussions sur le budget ordinaire de la Commune. Les modalités de fonctionne-

ment de cette nouvelle structure ne sont pas encore clairement établies. Il est donc difficile d'établir un impact financier à moyen terme.

Soulignons enfin que ce taux élevé d'investissement s'accompagne d'un taux de subsidiation de l'ordre de 65%.

#### 4. Avis de la commission : FAVORABLE

### Réception communale



Bien belle tradition que de réunir tout son personnel. Lors de son discours, le Bourgmestre, Joseph Haquin, a mis l'accent sur l'optimisme : la sécurité de l'emploi, qui plus est non loin de son domicile.

Il a également rappelé l'importance du rôle du personnel : travailler au service du public ; travail qu'il faut accomplir avec cœur et responsabilité.

Après l'énumération des grands projets 2009, Joseph Haquin a cédé la parole à la Secrétaire communale.

Depuis 14 ans, Agnès de Marneffe prend son rôle à cœur et a insisté sur l'importance que chacun revêt dans l'organisation.

Au menu cette année, un repas chaud très apprécié par les convives.

A l'année prochaine.

### Activités des 3 x 20



Certains ont déjà pris connaissance des 2 prochaines activités destinées à nos aînés ; c'est avec plaisir que je vous apporte plus de précisions.

**Le 1er mai** vous pouvez assister à l'opérette « **le chanteur de Mexico** » de F. Lopez, en français au Trianon. Comme pour les précédentes activités, qui ont rencontré un franc succès, les inscriptions peuvent être prises auprès de :

- Monique Dupont à l'AC 081/40 89 96
- Anne Pelgrims 0477/37 24 94.

Le car passera dans les 4 villages et cette fois 80 places sont réservées.

#### L'escapade en Alsace des 20 et 21 juin se précise!

Départ le samedi matin en direction de Baccarat où nous visiterons la cristallerie.

Au programme, à travers la route des vins d'Alsace: visite et temps libre dans des communes alsaciennes typiques (Kayserberg, Riquewhir, ...), découverte et dégustation de la gastronomie et des vins alsaciens, accès à des curiosités locales, ... . Nous logerons dans un hôtel de bon confort après avoir passé la soirée autour d'un repas typiquement alsacien.

Les précisions relatives au programme, au prix et aux inscriptions vous parviendront prochainement.

A vos agendas... et à bientôt le plaisir de partager avec vous ces moments de détente!

Anne Pelgrims  
Echevine

### Bibliobus

Basé à Hannut, le bibliobus dessert tous les 14 jours, du lundi au samedi, 13 communes de la Hesbaye liégeoise et brabançonne, soit une soixantaine de localités.

Le prêt est accessible à tous, adultes, enfants, collectivités. La carte de lecteur donne accès aux bibliothèques du réseau. Le prêt est gratuit.



#### Modalité d'inscription :

- de 18 ans : gratuité \*
- 18 à 59 ans : 5 2/an \*
- 60 ans et + : 3,50 2/an \*

\* Le lecteur s'acquittera auprès de la bibliothèque ou médiathèque de son choix, pour l'année civile, de la rémunération pour prêt public, soit 0,50 € pour les moins de 18 ans, 1 € pour les adultes.

Le bibliobus de Hannut, c'est :

- Plus de 3000 documents et 50 revues disponibles en libre accès ;
- Une collection de 80.000 ouvrages ; 3000 nouveautés par an ;
- Des documentaires pour les adultes et pour les enfants ;

- Des ouvrages de fiction ;
- Des bandes dessinées pour petits et grands ;
- Un vaste choix d'ouvrages d'art ;
- Des romans en grands caractères.

Pour vous aider à faire votre choix, nous vous offrons la possibilité :

- De bénéficier du conseil personnalisé d'un bibliothécaire ;
- De consulter un catalogue de plusieurs centaines de milliers de documents ;
- De réserver, par téléphone ou courriel, un ou plusieurs ouvrages qui vous seront apportés, suivant les disponibilités, à la halte de votre choix ;
- D'effectuer une demande de prêt inter-bibliothèques.

**\*\*\*\*HORAIRE DE PASSAGE DISPONIBLE  
A L'ADMINISTRATION COMMUNALE\*\*\*\***

## Mammobile

Les cars de dépistage mobile de la Province de Liège



100 ans de médecine préventive

Soucieux de la problématique du cancer et devant des statistiques malheureusement parlantes, il nous semblait important de vous rappeler le passage du car de dépistage mobile dans notre commune.

En effet, chaque passage du car de la Province de Liège permet à un grand pourcentage de citoyens d'effectuer un dépistage gratuit.

La prochaine campagne aura lieu les 20 et 23 mars 2009 à Wasseiges.

- Dépistage du cancer du sein pour les dames de 40 à 75 ans.
- Dépistage de l'ostéoporose pour les dames de 50 à 70 ans.

Les personnes concernées seront averties personnellement par courrier.

Mesdames, soyez attentives !

Joseph Haquin,  
Bourgmestre

## Carte d'identité électronique

### RAPPEL :

Dans le cadre du remplacement actuel des cartes d'identité existantes par de nouvelles cartes d'identité électroniques, l'arrêté royal du 18 janvier 2008 (Moniteur belge du 28 février 2008) modifiant l'arrêté royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité électronique vise l'annulation de la carte d'identité actuelle lorsque le titulaire de celle-ci, en vue du remplacement accéléré tel que visé à l'article 2, ali-

néa 2, 18 de l'arrêté royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité électronique, ne donne pas suite à la convocation l'invitant à remplacer sa carte d'identité avant l'expiration de la période de validité. Il en est fait mention sur la convocation.

Il est également stipulé que, dans tous les cas de renouvellement de la carte d'identité existante, la nouvelle carte d'identité électronique sera annulée et détruite si le titulaire ne la retire pas dans les trois mois qui suivent le premier rappel de l'administration communale.

L'article 2, alinéa premier, de l'arrêté royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité stipule que le remplacement de toutes les cartes



d'identité citées dans l'arrêté royal du 29 juillet 1985 relatif aux cartes d'identité se déroule en cinq ans. L'alinéa deux, 18, du même article, qui énumère les cas de remplacement de la carte d'identité, stipule en outre que la carte est renouvelée à l'expiration de sa période de validité ou par anticipation en vue de respecter le délai visé à l'alinéa premier.

**La période de cinq ans**, au cours de laquelle la carte d'identité traditionnelle doit être remplacée, commence le 15 septembre 2004 et se termine le 15 septembre 2009.

Les citoyens qui omettent de donner suite à une convocation les invitant à venir compléter le document de base en vue de l'obtention d'une nouvelle carte d'identité électronique ou qui ne viennent pas retirer leur nouvelle carte, empêchent dès lors le respect de ce délai. L'arrêté royal du 18 janvier 2008 modifiant l'arrêté royal du 25 mars 2003 portant des mesures transitoires relatives à la carte d'identité électronique prévoit donc des mesures réglementaires nécessaires afin de réaliser la généralisation de la carte d'identité électronique en temps opportun et en respectant le délai prévu.

### CONCLUSION

**Carte périmée :** les sanctions pénales prévues à l'article 7 de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité peuvent être appliquées aux personnes qui, du fait de leur négligence, sont toujours en possession de cartes de l'ancien modèle. Lors des contrôles d'identité, les services de police sont appelés à vérifier la validité des cartes et à verbaliser des détenteurs de cartes périmées.

Sans carte d'identité valable, vous risquez donc de rencontrer pas mal de complications, notamment avec vos institutions administratives et financières ou lors de vos déplacements en Belgique et à l'étranger. En outre, une amende de 26 à 500 euros peut être infligée à toute personne ne disposant pas d'une carte d'identité valable.

### Application « DOCSTOP »

Pour signaler d'urgence la perte ou le vol d'un document d'identité, d'une carte pour étranger ou d'un passeport, appelez le

**00 800 2123 2123** (appel gratuit)

Si ce numéro est inaccessible,  
il y a lieu de former le 02/518 21 23.

Les documents concernés sont :

- Les cartes d'identité électroniques de Belge
- Les cartes d'identité (« ancien modèle ») de Belge
- Les cartes électroniques pour les étrangers (pas les documents en carton)
- Les documents d'identité électroniques pour enfants de moins de 12 ans (« Kids-ID »)
- Les cartes d'identité électroniques de Belges résidant à l'étranger
- Les passeports ordinaires belges
- Les passeports diplomatiques belges
- Les passeports de service belges
- Les titres de voyage pour réfugiés
- Les titres de voyage pour étrangers
- Les titres de voyage pour apatrides

**Renseignements : AC – Patricia DETHIER – 081/40.83.00**

## Mérites sportifs

Comme chaque année, l'échevin des sports, Thomas Courtois, est heureux de gratifier les champions de Wasseiges.

Dans un désir de récompenser le sport en général et de le promouvoir auprès de la jeunesse, il a encouragé chaque club sportif de l'entité.

Certains clubs, eux, ont profité de l'occasion pour mettre à l'honneur leurs chers bénévoles.



**VOUS AVEZ DES DETTES ? DES HUISSIERS A VOTRE PORTE ?  
ET VOUS CHERCHEZ UNE SOLUTION A VOS SOUCIS ?**

LE SERVICE RURAL DE MEDIATION DE DETTES EN HESBAYE  
PEUT VOUS AIDER

LE S.R.M.D. EN HESBAYE, UN SERVICE AGREE PAR LA REGION WALLONNE (RW/SMD/530) réglementé par le chapitre XII de la loi du 07/08/1976 (organique des C.P.A.S.)

Le S.R.M.D. regroupe, actuellement, 8 C.P.A.S., à savoir ceux des communes de Burdinne, Crisnée, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Donceel, Geer, Verlaine et Wasseiges.

Le S.R.M.D., c'est surtout un service de proximité **qui a pour but d'aider les personnes en situation de surendettement**, en toute discrétion.

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h00

Service Rural de Médiation de Dettes en Hesbaye

Rue de l'Eglise, 5 - 4317 FAIMES (Celles)

Tél. : 019/58 85 63 - Fax : 019/69 73 57

Permanence d'accueil : au S.R.M.D. : chaque lundi et jeudi, de 08h30 à 12h00.

### Rejoignez notre groupe d'appui !

Il s'agit d'un groupe de paroles et d'échanges qui traite de divers thèmes relatifs à la gestion de, par exemple, l'alimentation, la santé, le budget, la communication, la consommation, l'économie, ...

La réunion d'échange a lieu une fois par mois et **est ouverte à TOUS !**

**Contact** : Mme BOURGUIGNON, Médiatrice de dettes au S.R.M.D. — 019/588563

**Mail**: sophie.bourguignon@srmd.be

## Changement de réglementation concernant l'allocation de chauffage à partir du 1er janvier 2009

### ➤ Annualité de la période de chauffe

L'allocation de chauffage est désormais octroyée du 1er janvier au 31 décembre pour un maximum de 1500 litres par année.



### ➤ Suppression du seuil minimum d'intervention

L'intervention du CPAS a lieu quel que soit le prix du combustible facturé.

### ➤ Transfert de la 4ème catégorie de bénéficiaire

Les ménages dont les revenus annuels se situent entre 14.624,70 € brut majorés de 2.707,42 € par personne à charge et 26.000 € imposables nets doivent introduire leur demande 1 fois par an, auprès de la Direction Générale de l'Energie du SPF Economie

REDUCTION ENERGIE

North Gate III

Avenue Roi Albert II 16 - 1000 BRUXELLES

Via le formulaire qui sera transmis par le fournisseur d'électricité,

dans les 60 jours de sa réception.

Plus d'informations au 0800/120 33 ou par mail à [info.eco@economie.fgov.be](mailto:info.eco@economie.fgov.be)

### ATTENTION RAPPEL :

- ❖ **3 catégories** de bénéficiaires peuvent s'adresser au CPAS :
  1. les ménages qui ont le statut BIM/OMNIO (anciennement VIPO)
  2. les ménages disposant de revenus annuels bruts imposables inférieurs ou égaux à 14.624,70 2 majorés de 2.707,42 2 par personne à charge.
  3. les personnes surendettées, en médiation de dettes à l'amiable ou en règlement collectif de dettes et qui ne peuvent faire face au paiement de leur facture de chauffage
- ❖ Vous disposez d'un **délai** de 60 jours à partir de la livraison pour introduire votre demande.
- ❖ **Permanences**  
Mardi de 13h30 à 16h30 - Mercredi de 9h à 11h30  
Vendredi de 9h à 11h30

Le CPAS de WASSEIGES

## Dons de sang



### Programme 2009

Salle Al'Torrette  
Mercredi 18 mars

Mercredi 17 juin

Mercredi 16 septembre

Mercredi 16 décembre

### Pas le temps de donner votre sang ? .... Et pour en recevoir ?

Vous le savez sans doute, quatre fois par an, le service francophone du sang de la croix rouge organise une collecte de sang à la salle « Al Torette », rue du Moulin à Wasseiges .

Depuis un an, le nombre de donneurs de sang n'a cessé de diminuer dans notre commune.

C'est la raison qui me pousse à lancer cet appel !

Je sais que nous sommes tous " pris par la vie, nos soucis, nos occupations "mais un don de sang vous prendra environ 1/2 heure...

La demande en sang et en cellules souches augmente sans cesse, nous avons besoin de VOUS. Les collectes en 2009 auront lieu les mercredis 18/03, 17/06, 16/09 et 16/12 entre 17h30 et 20h00.

**Alors, venez nombreux  
et parlez-en autour de vous !**

Dr Françoise Botson  
Médecin préleveur au service du sang

## Le printemps de l'environnement

Le respect de l'environnement est un enjeu majeur pour garantir une qualité de vie à l'ensemble des habitants de notre planète et donc de notre commune.

Faire évoluer les attitudes et amener une responsabilisation de chacun à l'égard de l'environnement est un objectif primordial à l'heure actuelle.

Dès lors, le nettoyage de printemps est le moment opportun pour développer des réflexes afin de préserver nos ressources naturelles.



### !!! STOP à l'INCIVILITE !!!

#### Oubliez les mauvaises habitudes et prenez les bonnes

- Il est interdit de jeter pelouse, branchage et autres déchets dans les rivières.
  - Prière de ramasser les déjections canines.
  - Taillez vos chardons, haies, orties à temps !
  - Puisse chacun nettoyer le filet d'eau longeant sa propriété.
  - Triez vos déchets ! - - - - démarrage des collectes en conteneurs à puce au 1er juillet
  - Possibilité de compostage à domicile
- Renseignements : Administration communale 081/85.54.80  
ou Intradel 04/240.74.74.



### RAPPEL

#### COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Collecte payante sur inscription au [04/240.74.74](tel:042407474).

Inscription 1 semaine avant la date de la collecte.

Collectes : 12/03 - 11/06 - 10/09 - 10/12

Daniel PARIS,  
Echevin de l'Environnement

## Intradel met tout en œuvre pour remédier à la malpropreté des bulles à verre

Intradel souhaite réagir et faire le point sur la situation des collectes.

Au cours de l'année 2008, Intradel a lancé un nouveau marché de collectes.

C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2009, le territoire d'Intradel est divisé en 8 zones pour lesquelles des nouveaux collecteurs ont été



désignés dans le cadre d'un marché public européen.

Les objectifs de ce nouveau marché sont d'uniformiser et d'optimiser le service offert à la population et d'aider les communes à améliorer la propreté publique.

Ces objectifs seront atteints notamment grâce à l'augmentation des fréquences de collectes sélectives d'emballages (papiers-cartons et PMC collectés systématiquement le même jour 1 semaine sur deux, à l'exception de la ville de Liège qui reste desservie chaque semaine) et au travers de l'intensification du nettoyage des sites de bulles à verre.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une situation particulièrement difficile due au cumul de différents éléments :

- des conditions météorologiques exceptionnelles au cours de ces dernières semaines
- une surproduction de déchets d'emballage due aux fêtes de fin d'année et aux reports, déjà pour des raisons climatiques, de certaines collectes de décembre 2008
- des opérateurs qui se familiarisent avec des nouvelles tournées depuis le 1er janvier
- des nouveaux timings de tournée. **A ce propos, nous attirons l'attention de la population sur la nécessité absolue de sortir ses déchets pour 6h30 du matin. Les nouveaux collecteurs n'ayant pas systématiquement le même horaire de ramassage que les précédents.**

Les services d'Intradel sont en relation permanente avec les collecteurs et les communes depuis début janvier afin de veiller au bon fonctionnement des collectes.

Nous sommes donc bien conscients des problèmes rencontrés sur certaines communes. Nous avons imposé au collecteur défaillant de mobiliser des moyens humains et matériels supplémentaires afin que la situation soit régularisée au plus vite. A défaut, Intradel prendra toutes les mesures prévues par la législation afin de palier tout manquement du collecteur.

## Prime communale à l'installation de panneaux photovoltaïques

### Avantages financiers

Les personnes physiques domiciliées dans la commune ou les personnes morales y ayant leur siège social qui installent des panneaux photovoltaïques peuvent obtenir diverses primes sous la condition principale de faire effectuer les travaux par une entreprise agréée.

#### Prime de la région Wallonne :

La prime est de 20% des coûts éligibles, augmentés de la TVA si le demandeur n'est pas assujéti, avec un maximum de 3500€ par installation et par compteur EAN.

Les coûts éligibles représentent le montant de la facture hors TVA relative au placement



d'une installation photovoltaïque (les panneaux solaires, le générateur, le sectionneur de courant continu, l'onduleur, le compteur d'électricité verte, le disjoncteur de courant alternatif, les supports de fixation des panneaux, l'éventuel dispositif de suivi du soleil et le câblage nécessaire, ainsi que la main-d'œuvre relative à ces différents éléments).

Ces coûts sont limités au produit de la puissance de l'installation exprimé en Wc, par :

- 7 €/Wc pour un système fixe ;
- 8 €/Wc pour un système intégré ;
- 9 €/Wc pour un suiveur solaire.

Prime Communale :

250 € par installation. Dans le cas d'une installation collective destinée à être utilisée par plusieurs logements, l'installation collective est considérée comme équivalente à autant d'installations qu'il y a de logements desservis.

### Critères

- Les panneaux doivent être fixés sur un bâtiment ou ancrés sur un terrain en tout ou en partie bâti.
- Les panneaux doivent être installés en conformité avec les dispositions prévues par le Code Wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.
- L'installation complète doit être réalisée par un entrepreneur enregistré disposant :
- soit de l'accès réglementé pour les activités électrotechniques, anciennement installateur-électricien,
- soit de l'accès réglementé pour les activités de la toiture et de l'étanchéité.

**Toutefois, le raccordement électrique DOIT** être réalisé par un entrepreneur enregistré disposant de l'accès réglementé pour **les activités électrotechniques**.

- L'installation doit satisfaire aux normes IEC 61215 ou IEC 61646
- Pour cette installation, le demandeur doit disposer de la notification d'acceptation de la CWAPE relative à la demande préalable d'octroi de certificats verts et de labels de garantie d'origine.

### Introduction de la demande :

- Introduire une demande de prime à la Région Wallonne au moyen du formulaire disponible à la commune ou sur le site <http://energie.wallonie.be>
- Lorsque vous êtes en possession de la notification de recevabilité délivrée par la Région Wallonne, vous pouvez introduire votre demande à la Commune.  
La demande doit être accompagnée des annexes suivantes :
  - copie de la notification de recevabilité délivrée par la Région Wallonne ;
  - une copie de la facture et de la preuve de paiement
  - une photographie de l'installation avant et après exécution des travaux ;

**Remarque : nous prenons en compte les demandes introduites sur base d'une notification de recevabilité délivrée par la région Wallonne datée au plus tôt du 1er janvier 2008.**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Véronique Leheureux, service logement 081/40.89.94 ou visiter le site [www.wasseiges.be](http://www.wasseiges.be)

## A partir de ce 1<sup>er</sup> juillet 2009, fini les sacs poubelles. Place aux conteneurs à puce !

Ils sont deux, l'un pour les déchets résiduels, l'autre pour les déchets organiques. Une tournée est organisée chaque semaine, le même jour, dans des camions-collecteurs compartimentés.

Avec ces deux conteneurs, vous êtes encore mieux armés pour trier vos déchets !



### A quoi ressemblent-ils ?

Le conteneur destiné aux déchets résiduels est gris. Alors que celui des déchets organiques est vert. La taille des conteneurs est adaptée à la composition du ménage et au type d'habitat. 3 tailles disponibles : 40, 140 ou 240 litres.

Les conteneurs vous seront livrés à domicile. Tous les détails de cette nouvelle collecte vous parviendront dans votre boîte aux lettres dans le courant du mois d'avril.



## ETAT CIVIL

du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 janvier 2009

### Naissances

- ◆ Augustin, fils de Frédéric MAQUET et Christelle FAUVILLE – Meeffe.
- ◆ Simon, fils de Frédéric PIRARD et Anne BAUWEN – Wasseiges.
- ◆ Jonah, fils de Alain DREZE et Stéphanie GUISSSET – Wasseiges.
- ◆ Nicolas, fils de Frederik in't GROEN et Jennifer JACQUES – Ambresin.



### Mariage

Néant

### Noces de diamant

Jacques HAVERALS et Simonne MACIOCE de Acosse



### Décès

- † Denise PIRONT, 80 ans – Wasseiges.
- † Maria SALBERTER, 80 ans – Wasseiges.
- † Antoine BRIEVEN, 76 ans – Wasseiges.
- † Edmonde BOUILLIEZ, 91 ans – Wasseiges.
- † Germaine RACOURT, 99 ans – Wasseiges.
- † Germaine MOREAU, 92 ans – Wasseiges.
- † Denise DAVIN, 77 ans – Meeffe.
- † Aline DELAHAUT, 34 ans – Ambresin.
- † Maria CLAIRBOIS, 96 ans – Wasseiges.
- † Daniel STIR, 61 ans – Wasseiges.
- † Edith de MARNEFFE, 94 ans – Wasseiges.
- † Joseph BIATOUR, 86 ans – Wasseiges.
- † Lucie LASSAUX, 89 ans – Acosse.
- † Rachel THIRY, 88 ans – Meeffe.

